

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Comité technique paritaire Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 27 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

NOR : ETSO1281261A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu la démission de Mme POGER Amélie,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 novembre 2011 susvisé sont modifiées comme suit :

« **Syndicat UNSA**

Membre titulaire

Mme MORANDINI Nathalie, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Picardie.

Membre suppléant

Mme LOQUET Frédérique, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nord - Pas-de-Calais. »

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 27 septembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur
de l'administration générale
et de la modernisation des services :

*Le chef du bureau
chargé des questions juridiques et statutaires
et des relations sociales (RH2),*

J. ELISSABIDE